

CONTRAT D'ABONNEMENT A INTERNET EN HAUT DÉBIT RÉSERVÉ AUX PARTICULIERS DU DÉPARTEMENT DE LA MANCHE

(Votre abonnement sera activé uniquement après mise en service de votre connexion Internet)

VOS COORDONNEES

Nom :		Prénom :	
Adresse :			
Code postal :		Commune :	
Tél. fixe :		Tél. portable :	

CHOIX DE VOTRE OFFRE WEST-TELECOM

Internet haut débit illimité jusqu'à
4 mégas max symétriques ⁽¹⁾

Forfaits de téléphonie illimitée ⁽⁴⁾
(Pas de frais de dossier pour la téléphonie – Aucun engagement de durée -
Aucun frais de résiliation)

Abonnement	Kit de connexion	Installation du kit Internet	VoIP Connect 12 € TTC/mois <input type="checkbox"/>	VoIP MAX 15 € TTC/mois <input type="checkbox"/>	PRÉSÉLECTION 8,90 € TTC/mois <input type="checkbox"/>
<p>29,99 € TTC/mois</p> <p>5 adresses emails incluses. Antispam et firewall intégrés gratuits.</p> <p>Offre soumise à vérification d'éligibilité. Le relais émetteur doit être en ligne de vue du domicile du client.</p>	<p><input type="checkbox"/> Achat : 99 € TTC (engagement 12 mois)</p> <p>+ 45 € TTC (Frais de dossier)</p> <p><input type="checkbox"/> Location : 9,90 € TTC / mois (engagement 24 mois)</p>	<p><input type="checkbox"/> Par un installateur</p> <p>198 € TTC ⁽²⁾</p> <p><input type="checkbox"/> Par moi-même ⁽³⁾ (frais d'envoi du kit : 12€)</p>	<p>- Appels illimités vers les postes fixes métropolitains (01, 02, 03, 04, 05).</p> <p>- Pack fonctionnalités ⁽⁶⁾.</p> <p>- Attribution d'un numéro géographique local.</p>	<p>- Appels illimités vers les postes fixes métropolitains (01, 02, 03, 04, 05), vers les postes fixes type box (087 et 09), et vers 25 destinations internationales ⁽⁵⁾.</p> <p>- Pack fonctionnalités ⁽⁶⁾.</p> <p>- Portabilité (conservation de votre numéro actuel) ou attribution d'un numéro géographique local.</p> <p>Boitier téléphonique VOIP : 49 € TTC</p> <p>Ne nécessite pas d'abonnement à une ligne de téléphone fixe.</p> <p>Activation possible en fonction du niveau de signal Internet un mois minimum après la connexion Internet.</p>	<p>- Appels illimités vers les postes fixes en France métropolitaine (vers les numéros en 01, 02, 03, 04, 05).</p> <p>Pas de changement de numéro. Nécessite un abonnement à une ligne de téléphone fixe France Telecom. (non inclus)</p>

- (1) Le débit nominal de 4 mégabits par seconde est un débit crête ATM maximum, et aucunement un débit garanti. Les débits réels constatés dépendent de nombreux paramètres (liés à la distance de l'émetteur, au dégagement terrain, à la charge réseau, et aux perturbations électromagnétiques environnantes) et peuvent donc varier au cours du temps.
- (2) WEST Telecom préconise l'installation par un professionnel agréé WEST Telecom, l'installation étant à la charge de l'abonné. Hors configuration de l'ordinateur du client. Déduction fiscale de 50% sur le montant de l'installation.
- (3) En cas d'installation par vous-même, la facturation interviendra au terme d'un délai de 15 jours après réception du kit de connexion, sauf cas de force majeure à notifier par écrit.
- (4) Pièces à joindre pour toute souscription à une offre de téléphonie : votre dernière facture de téléphonie fixe, un justificatif de domicile de moins de 3 mois (facture EDF...), et une photocopie de votre carte d'identité. Attention : si vous souhaitez bénéficier de la portabilité du numéro (conserver votre numéro de téléphone actuel), ne résiliez pas votre ligne de téléphone fixe, WEST Telecom se chargera de cette formalité.
- (5) 25 destinations internationales : Allemagne, Australie, Autriche, Belgique, Canada, Chine (fixes), Chine (mobiles), Corée du Sud, Danemark, Espagne, Etats-Unis (fixes), Etats-Unis (mobiles), Finlande, Grèce, Irlande, Israël, Italie, Norvège, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni, Singapour, Suède, Suisse, Taiwan.
- (6) Pack fonctionnalités comprenant : présentation du numéro, messagerie vocale, voice mail to email, conférence à trois, numéro masqué, facture détaillée, signal d'appel, double appel, transfert d'appel, inscription aux annuaires, acheminement des numéros d'urgence, interface web de gestion, nombre de sonneries avant renvoi.

Mode de règlement : prélèvement automatique tous les 2 mois. Date de prélèvement : 1ère semaine du mois.

La signature du présent contrat vaut acceptation des Conditions Générales de Vente. Ces informations sont nécessaires au traitement de votre demande par West Telecom. Conformément à la loi Informatique & Liberté du 06/01/78, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification de vos données. Elles ne peuvent être communiquées à des tiers sans votre accord.

(Cadre réservé West Telecom)	Cachet du Revendeur	Nom & Prénom du client :
Commercial :		Date :
Nom du parrain :		Signature (précédé de la mention « Lu et approuvé »):

CONDITIONS GENERALES D'ACCES AU SERVICE INTERNET WEST-TELECOM

NOMOTECH SAS, ci-après dénommée "WEST TELECOM", a une activité de fournisseur d'accès à l'Internet et offre également un service en ligne : WEST TELECOM. WEST TELECOM propose à toute personne désirant accéder à INTERNET de connecter son équipement informatique au Centre Serveur de WEST TELECOM (ci-après le "Centre Serveur"). Ce Centre Serveur étant reconnu comme un serveur membre d'INTERNET, la personne connectée peut ainsi recevoir et envoyer des données vers les différents services d'information présents dans INTERNET et être identifiée sous la forme d'une adresse logique. La souscription à un abonnement "WEST TELECOM" emporte l'acceptation des présentes sans restrictions.

ARTICLE 1 - SERVICE D'ACCES INTERNET

1.1 WEST TELECOM accorde à l'ABONNÉ (personne physique ou morale ayant souscrit un abonnement payant) qui l'accepte, le droit de connecter, sans limitation de durée de connexion, son équipement informatique (ordinateur seul ou réseaux d'ordinateurs) au Centre Serveur de WEST TELECOM afin de recevoir et d'envoyer des données à travers les réseaux en ligne.

1.2 Le droit accordé à l'ABONNÉ dans le cadre d'un accès haut débit WiFiMax® est personnel, incessible et non transférable. Il est offert une seule connexion par Nom d'Utilisateur.

1.3 L'abonnement ne comprend pas les différentes redevances dues au titre d'une consultation à un ou plusieurs services payants.

1.4 La connexion au Service d'Accès n'est autorisée qu'à la condition que l'ABONNÉ utilise le Nom d'utilisateur qu'il a choisi (sous réserve que, le Nom d'utilisateur choisi soit d'une part disponible, et d'autre part ne porte pas atteinte à l'image de marque de WEST TELECOM) et le Mot de passe qui lui a été attribué par WEST TELECOM. Cette dernière se réserve le droit, en cours d'exécution des présentes, de changer ce Nom d'utilisateur et/ou le Mot de passe pour des raisons d'ordre technique, de sécurité et/ou d'éthique.

1.5 Toute connexion au Service d'Accès ou transmission de données effectuées à partir du Nom d'utilisateur de l'ABONNÉ sera réputé avoir été effectuée par ce dernier. L'ABONNÉ s'assure de la confidentialité du Mot de passe qui lui a été confié. Toute perte, détournement ou utilisation non autorisée du Nom d'utilisateur et/ou du Mot de passe et leurs conséquences, relève de la responsabilité de l'ABONNÉ. Dans tous les cas mentionnés ci-dessus, l'ABONNÉ s'engage à avertir WEST TELECOM sans délai, par message électronique (Email confirmé par lettre recommandée afin que cette dernière procède au changement immédiat du mot de passe confié lors de la souscription de l'abonnement).

1.6 Pour permettre l'accès au Service, WEST TELECOM propose à l'ABONNÉ un équipement de réception composé d'un modem/routeur Ethernet, d'un câble coaxial et d'une antenne de réception.

Le prix de ce kit de connexion est de 99 € TTC. Le matériel doit être retiré à l'agence WEST TELECOM si le client souhaite s'installer par ses propres moyens ou envoyé à son domicile moyennant les frais de port. Le modem proposé par WEST TELECOM est obligatoire pour se connecter au réseau WEST TELECOM (complémentarité entre les relais de diffusion WEST TELECOM et les modems clients).

ARTICLE 2 - ENTREE EN VIGUEUR ET DUREE DU CONTRAT

2.1 L'ABONNÉ et l'UTILISATEUR (personne physique ou morale bénéficiant d'un accès à WEST TELECOM pour une période déterminée) déclarent être âgés d'au moins 18 ans.

2.2 L'UTILISATEUR s'engage à communiquer ses coordonnées (nom, prénom, adresse, n° de téléphone, coordonnées bancaires) exactes sous peine de voir son inscription annulée. Dès la première connexion, l'UTILISATEUR doit prendre connaissance des présentes Conditions Générales de Vente. En cas de désaccord avec ces dernières, l'UTILISATEUR est libre d'annuler son inscription immédiatement, faute de quoi elles seront considérées comme acceptées, sans restriction.

2.3 Tout UTILISATEUR, bénéficiaire d'une période de gratuité et ayant communiqué ses coordonnées bancaires, deviendra ABONNÉ à WEST TELECOM à la souscription de l'abonnement, déclenchant automatiquement le prélèvement des sommes dues.

2.4 Pour l'ABONNÉ n'ayant jamais eu le statut d'UTILISATEUR, les présentes conditions générales sont réputées acceptées, à compter de la date de prélèvement du règlement par NOMOTECH SAS.

2.5 L'abonnement est de 12 mois minimum et renouvelable pour des périodes successives de deux mois. Le paiement s'effectue par prélèvement automatique tous les deux mois sur les termes à échoir. En cas de location de matériels et/ou de services, la durée d'engagement est de 24 mois.

2.6 L'abonnement est réputé souscrit (après signature du contrat d'abonnement), dès la connexion de l'ABONNÉ sur INTERNET via le réseau WEST TELECOM.

ARTICLE 3 - TARIF DU SERVICE D'ACCES

3.1 Les abonnements sont payables d'avance par prélèvement, le premier jour de chaque période bimestrielle. Toute période commencée est due. Tous frais sur prélèvements rejetés seront à la charge du client, 10 € HT par prélèvement rejeté (frais bancaires). Toute demande d'intervention technique sur site sera facturée 45 € HT de l'heure ainsi que le déplacement 15 € HT forfaitaires (toute heure commencée est facturée).

3.2 Sans préjudice des dispositions de l'article 8.1 des présentes conditions générales, toute somme non réglée, tout impayé (rejet de prélèvement) ou tout retard de paiement entraînera la suspension immédiate de l'accès, en attendant la régularisation de la situation. La réouverture de l'accès sera effectuée dès réception du règlement. Dans le cas où le paiement des sommes dues ne serait pas parvenu à WEST TELECOM dans les délais indiqués à l'article 3.1, le montant ainsi restant dû sera majoré d'un montant de treize euros (10 € HT) correspondant au frais de gestion des impayés. L'abonné ne pourra, en aucun cas, demander une quelconque indemnité à WEST TELECOM, du fait de l'interruption de l'accès au service suite à l'incident de paiements.

3.3 Les tarifs en vigueur sont ceux mentionnés dans le Formulaire, en fonction des choix de l'ABONNÉ. Ils sont exprimés toutes taxes comprises, WEST TELECOM se réserve le droit de reporter toute nouvelle taxe et augmentation de taux (suite à une nouvelle législation française). L'ensemble de ces tarifs est révisable, tout comme les périodicités d'abonnement et de prélèvement qui y sont attachées. Ces modifications seront notifiées à l'ABONNÉ, par e-mail et/ou par courrier, au moins un mois avant leur date d'application. A défaut de contestation par l'ABONNÉ de ces nouveaux tarifs dans le respect des conditions indiquées à l'article 8.3, ceux-ci seront réputés avoir été définitivement et irrévocablement acceptés par l'ABONNÉ. Dans l'hypothèse où l'ABONNÉ n'accepterait pas les nouveaux tarifs de NOMOTECH SAS, il est libre de résilier son abonnement dans le respect de l'article 8.3. En ce cas l'ancien tarif restera applicable jusqu'à expiration de la période d'abonnement en cours.

3.4 Options : En sus de l'abonnement à WEST TELECOM, l'ABONNÉ peut souscrire à des options, dans les mêmes conditions que celles décrites dans les présentes. L'ABONNÉ est en droit de résilier à tout moment son abonnement aux options, conformément à l'article 8.3 et conserver son abonnement à WEST TELECOM. Toutes les clauses mentionnées dans les présentes relatives à la résiliation sont applicables aux options. En cas d'abonnement à une option, l'ABONNÉ s'engage à prendre connaissance des conditions spécifiques, accessibles en ligne, applicables à cette option.

ARTICLE 4 - EQUIPEMENTS

4.1 Description

Pour pouvoir utiliser le Service, l'ABONNÉ devra disposer d'équipements spécifiques et compatibles avec chacun des services ou des forfaits de la gamme « West Télécom ». L'ABONNÉ disposant d'un équipement, antérieurement à la souscription des présentes, peut utiliser celui-ci dès lors qu'il est compatible avec le Service. Les caractéristiques techniques des équipements sont décrites dans les guides d'installation et d'utilisation correspondant aux équipements et aux services correspondants. La liste des équipements nécessaires à l'utilisation de tout ou partie du Service et des forfaits de la gamme « West Télécom » est détaillée à l'adresse suivante : <http://www.west-telecom.com>. En cas de livraison des équipements, il appartient à l'ABONNÉ de vérifier le contenu desdits équipements au moment de la livraison et de formuler, si nécessaire, ses réserves motivées, qui devront être confirmées au transporteur, par acte extrajudiciaire ou par lettre recommandée avec avis de réception, dans les trois (3) jours suivant la réception des équipements.

4.2 Vente - Transfert de Propriété

La propriété de l'équipement vendu, dans le cadre de la souscription au service, ne sera transférée à l'ABONNÉ qu'une fois effectué le paiement intégral du prix. En cas de livraison d'un équipement vendu, la charge des risques de détérioration, de perte ou de vol du terminal sera transférée à l'ABONNÉ dès réception. Il devra donc prendre toutes les assurances nécessaires pour la couverture de ces risques. La liste de ces équipements est disponible à l'adresse suivante : <http://www.west-telecom.com>.

Location - Tout matériel loué aux ABONNÉS reste la propriété de NomoTech SAS jusqu'à la fin de l'abonnement.

ARTICLE 5 - OBLIGATIONS DE WEST TELECOM

WEST TELECOM assure le fonctionnement du Centre Serveur 24h/24h et 7j/7j, sous réserve des périodes de maintenances, de pannes éventuelles, et des coupures de connexion dues à ses propres fournisseurs d'accès. WEST TELECOM garantit le débit entre l'abonné et son relais de connexion (en fonction de l'offre souscrite), mais ne peut pas garantir les taux de transfert et les temps de réponse des informations circulant à partir de son Centre Serveur vers INTERNET (En effet, le ralentissement de ces dernières ne relève pas de la prestation d'accès offerte par WEST TELECOM mais des caractéristiques inhérentes au réseau INTERNET).

ARTICLE 6 - DÉCLARATIONS

6.1 L'ABONNÉ déclare avoir pris connaissance des caractéristiques et des limites d'INTERNET décrites ci-dessous et reconnait :

- que le Service d'Accès n'est pas un service télématique ou d'information mais seulement un service de connexion entre l'Équipement et le Centre Serveur aux fins de transmissions de données entre réseaux au sein d'INTERNET, WEST TELECOM n'assumant aucune responsabilité autre que celles expressément décrites dans les présentes ;

- que certains réseaux et services spécifiques peuvent dépendre d'accords particuliers et être soumis à des restrictions d'accès ;

- que les données circulant sur INTERNET ne sont pas protégées contre des détournements éventuels, et qu'ainsi la communication de mots de passe, codes confidentiels, et plus généralement, de toute information à caractère sensible est effectuée par l'ABONNÉ à ses risques et périls ; Toutefois, s'agissant de tout mode de paiement en ligne, les sites INTERNET concernés offrent généralement des moyens sécurisés permettant aux UTILISATEURS de transmettre leur numéro de carte bancaire en ligne ;

- que certaines des données circulant sur INTERNET peuvent faire l'objet d'une appropriation privative au titre d'une législation sur la propriété intellectuelle et que c'est dans le respect de cette législation, qu'il interroge, consulte, demande, stocke sur son Équipement les données accessibles sur INTERNET ;

- qu'il lui appartient de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur l'Équipement de la contamination par des virus, tentatives d'intrusion dans son système informatique par des tiers via le Service d'Accès (WEST TELECOM fournit un firewall sur le modem de réception, et un antivirus mis à jour en permanence sur la messagerie, mais ne fournit pas d'antivirus sur le ou les postes de l'ABONNÉ) ;

- qu'il respecte les codes de conduite, usages et règles de comportement qui sont diffusés sur les sites web et les galeries marchandes, comme les notices d'utilisations, avertissements, dont la violation peut avoir pour effet de bloquer provisoirement l'accès à un, plusieurs ou la totalité des services et d'entraîner la résiliation à terme et unilatéralement du contrat d'abonnement si l'UTILISATEUR, soit diffuse des contenus illicites ou en permet la consultation, soit contrevient aux règles d'usage énoncées ;

- que l'Équipement connecté au Centre Serveur est sous son entière responsabilité et qu'en conséquence WEST TELECOM n'est en rien responsable de tout dommage pouvant survenir à son Équipement du fait de sa connexion.

6.2 L'ABONNÉ s'engage à respecter la charte de bonne conduite de WEST TELECOM. Cette charte a pour but de définir les règles de bonne conduite que devra respecter l'ABONNÉ WEST TELECOM lors de l'usage des services NOMOTECH SAS.

6.2.1. Portée

La présente charte s'applique à l'usage de tous les services WEST TELECOM qu'utilise l'abonné. Cela comprend, notamment, la prestation d'accès à Internet, l'usage de la boîte aux lettres électronique, l'utilisation de forum et la publication de pages personnelles. Cet engagement est général et porte sur tous les supports, notamment image, son, texte, vidéo, logiciel, base de données.

6.2.2. Protection des mineurs

L'ABONNÉ a le devoir de protéger les personnes dont il a la charge contre tout préjudice que pourrait induire la visite de sites qui seraient susceptibles de comporter des atteintes à l'ordre public ou aux bonnes mœurs.

L'ABONNÉ s'engage à faire en sorte que tout usage des services WEST TELECOM attachés à son abonnement par un mineur soit placé sous son contrôle. WEST TELECOM informe l'abonné qu'il existe un certain nombre de logiciels de contrôle parental ayant vocation à filtrer l'accès à des sites au contenu choquant pour des mineurs.

6.2.3. Règles d'usage des services NOMOTECH SAS

- Respect de la Netiquette et des lois et règlements. La Netiquette est un code de bonne conduite élaborée par la communauté des internautes et son non respect par l'abonné peut provoquer à son encontre des réactions de la part des autres internautes pour lesquels WEST TELECOM ne pourra être tenu responsable.

Par ailleurs, l'ABONNÉ s'interdit de publier, par quelque moyen que ce soit, un contenu contraire à l'ordre public, notamment et non limitativement, des contenus à caractère pédophile, incitant au suicide, à la haine raciale ou à la commission de crimes et délits xénophobes, antisémites ou portant atteinte au droit à l'image et au respect de la vie privée. De même, l'ABONNÉ s'interdit de porter atteinte aux droits patrimoniaux d'autrui, notamment et non limitativement, de diffuser des contenus portant atteinte aux droits de propriété intellectuelle et industrielle. Pour en savoir plus sur la Netiquette : <http://www.afa-france.com/netiquette> et <http://www.afa-france.com/usages>.

L'utilisation par l'abonné des services mails WEST TELECOM a des fins frauduleuses ou nuisibles, telles que notamment l'envoi en nombre de messages non sollicités et autre fait de type "spamming" sont formellement interdits

- Piratage et cracking

L'ABONNÉ s'engage à ne pas utiliser les services à des fins de piratage, d'intrusion dans des systèmes informatisés ou

de "cracking"), ainsi que tout autre agissement répréhensible civilement ou pénalement et/ou susceptible de causer des dommages à autrui.

6.3 En conséquence de ce qui précède, et en parfaite connaissance des caractéristiques du Service d'Accès et d'INTERNET, l'ABONNÉ renonce à engager la responsabilité de WEST TELECOM concernant un ou plusieurs des faits ou événements mentionnés ci-dessus.

6.4 L'ABONNÉ est seul responsable des dommages et préjudices directs ou indirects, matériels ou immatériels, causés par lui-même (ou ses préposés), à WEST TELECOM du fait de l'utilisation illégale ou non du Service d'accès. Dans les cas indiqués ci-dessus, l'ABONNÉ ou l'UTILISATEUR s'engage à indemniser WEST TELECOM en cas de condamnation à l'encontre de cette dernière au paiement de dommages et intérêts (y compris les frais d'avocat). Par ailleurs, l'ABONNÉ s'engage à rembourser WEST TELECOM des frais occasionnés par la réparation des dommages qu'il a causés.

6.5 WEST TELECOM ne consent aucune garantie, expresse, implicite, légale ou autre, et exclut en particulier toute garantie implicite ou expresse concernant notamment l'aptitude du Service d'Accès à répondre aux attentes ou aux besoins particuliers de l'ABONNÉ.

6.6 Sans préjudice de ce qui précède, la responsabilité de WEST TELECOM en vertu des présentes Conditions Générales ne saurait excéder, le montant de l'abonnement perçu par WEST TELECOM jusqu'à la date du fait générateur de sa responsabilité. En aucun cas, WEST TELECOM n'encourra de responsabilité pour perte de bénéfices, perte de données, frais d'acquisition de produits ou service de remplacement. De plus, WEST TELECOM ne saurait être responsable de tout dommage, direct ou indirect, consécutif à l'utilisation des données accessibles par le Net, que WEST TELECOM ait été ou non informé de l'éventualité de tels dommages. L'ABONNÉ reconnaît qu'aucune stipulation des présentes ne le dégagera de l'obligation de payer tout montant dû à WEST TELECOM au titre des présentes.

ARTICLE 7 - COURRIER ÉLECTRONIQUE

7.1 L'ABONNÉ et l'UTILISATEUR disposent d'une capacité maximale de stockage, par le Centre Serveur, de leur courrier en fonction de l'offre WEST TELECOM souscrite.

7.2 Il est rappelé que le courrier électronique est soumis au secret des correspondances privées.

7.3 Il est expressément indiqué que la boîte aux lettres créée lors de l'abonnement à WEST TELECOM constitue l'adresse mail principale de l'ABONNÉ. WEST TELECOM se réserve le droit de communiquer avec l'ABONNÉ sur cette adresse pour l'informer de l'évolution des présentes conditions ou de son compte. L'ABONNÉ s'engage donc à consulter régulièrement les messages adressés par WEST TELECOM à son adresse e-mail principale.

Toute communication réalisée par WEST TELECOM auprès de l'ABONNÉ à son adresse e-mail principale est réputée avoir été reçue et lue par l'ABONNÉ. WEST TELECOM se réserve par ailleurs le droit de communiquer à tout moment avec ses ABONNÉS par tous les moyens dont il dispose.

Un service de messagerie gratuit est proposé avec tout abonnement Internet. Il inclut 5 comptes de messagerie distincts avec une capacité de stockage de 100Mo chacun. L'envoi de pièces jointes est limité à 10Mo par message.

ARTICLE 8 - RÉSILIATION

8.1 WEST TELECOM se réserve le droit de résilier, sans formalité et de plein droit, l'abonnement en cas de violation d'une des clauses des présentes conditions et en particulier dans les cas où :

- l'ABONNÉ violerait l'une des conditions des présentes ;
- l'ABONNÉ mettrait à disposition du public, sur ou à travers les services de NOMOTECH SAS, un ou des contenu(s) manifestement contraire(s) aux lois et réglementations en vigueur à ce jour en France et relevant notamment mais non limitativement de la pédophilie, de l'incitation à la haine raciale, de la négation des crimes contre l'humanité, de l'appel au meurtre, du proxénétisme ;
- l'ABONNÉ utiliserait un équipement non préconisé par WEST-TELECOM ;
- WEST TELECOM constaterait que l'ABONNÉ pratique le multi postage abusif de courriers électroniques sans sollicitation des destinataires ;
- WEST TELECOM constaterait des actes de piratage ou de tentative d'utilisation illicite des informations circulant sur le réseau ayant pour cause ou origine la connexion avec l'ABONNÉ ;
- en cas de non-paiement à l'échéance de l'une des sommes dues par l'ABONNÉ à WEST TELECOM aux titres des présentes et en cas de retour par la banque des titres de paiement pour impayé.

8.2 Dans le cas où l'une des hypothèses visées à l'alinéa précédent se réaliserait, WEST TELECOM se réserve le droit de suspendre et/ou de résilier l'abonnement immédiatement ou à l'échéance de celui-ci, et ceci, sans indemnité. Les sommes précédemment versées par l'ABONNÉ resteront acquises à NOMOTECH SAS, sans préjudice des sommes restant dues, ni des poursuites judiciaires que WEST TELECOM pourrait entreprendre à l'encontre de l'ABONNÉ. Les sommes dues par l'ABONNÉ restent exigibles même après la prise d'effet de la résiliation.

8.3 L'ABONNÉ peut résilier son abonnement à WEST TELECOM et les différentes options auxquelles il a souscrit, par lettre recommandée avec accusé de réception envoyée au moins 1 mois avant la date du prochain prélèvement, avec une période minimale de 12 mois. Dans ce cas, les sommes déjà versées lors de la souscription à l'abonnement restent acquises à NOMOTECH SAS. La résiliation prendra effet au terme de l'abonnement en cours.

8.4 WEST TELECOM se réserve le droit de résilier l'abonnement si après réception de la lettre recommandée avec accusé de réception (cf. article 3.2) et après un délai d'un mois, l'abonné n'a toujours pas régularisé sa situation.

8.5 Dans le cas d'une résiliation anticipée par l'abonné, et quelque en soit la raison, celui-ci sera tenu de payer intégralement les mensualités restantes de la période minimale de 1 (un) mois.

ARTICLE 9 - DIVERS

9.1 Information. L'ABONNÉ s'engage à informer, par écrit, WEST TELECOM de toute modification concernant sa situation (notamment changement d'adresse, modification de l'équipement, changement de coordonnées bancaires). WEST TELECOM ne saurait être tenue pour responsable des conséquences que pourrait subir l'ABONNÉ et/ou les tiers dans l'hypothèse où l'ABONNÉ aurait omis de notifier à WEST TELECOM une quelconque modification.

9.2 Réactualisation des Conditions Générales de Vente. WEST TELECOM se fait un devoir de réactualiser régulièrement les termes des présentes afin de prendre en compte toute évolution jurisprudentielle et/ou technique.

9.3 Interruptions de service. WEST TELECOM se réserve le droit d'interrompre de façon exceptionnelle son Service d'Accès pour des travaux de maintenance et/ou d'amélioration de l'infrastructure.

9.4 Force majeure. Les parties ne seront pas tenues pour responsables, ou considérées comme ayant failli aux présentes Conditions, pour tout retard ou inexécution, lorsque la cause du retard ou de l'inexécution est liée à un cas de force majeure telle que définie par la jurisprudence y compris l'indisponibilité de matériels, fournitures, pièces détachées, équipements personnels ou autres ; et l'interruption, la suspension, la réduction ou les dérangements de l'électricité ou autres ou toutes interruptions de réseaux de télécommunications.

9.5 Dissociation. Si une stipulation des présentes Conditions ou l'application d'une telle stipulation à l'ABONNÉ ou à WEST TELECOM était considérée par un Tribunal compétent comme contraire à une loi applicable, les autres stipulations des présentes conditions resteraient en vigueur et seraient interprétées de façon à donner effet à l'intention des parties, telle qu'exprimée à l'origine. Il est convenu que si une clause des présentes conditions était réputée nulle, les autres clauses conserveraient leur plein et entier effet.

9.6 Notifications. Toute notification faite aux termes des présentes devra l'être par écrit et envoyée à l'adresse de NOMOTECH SAS. L'ABONNÉ prendra soin de garder tout accusé de réception. Ces notifications prendront effet lors du premier jour ouvrable suivant la réception par WEST TELECOM de la notification, sauf impossibilité technique.

ARTICLE 10 - UTILISATION DU FORFAIT DE TELEPHONIE EN PRESELECTION

10.1 Le forfait vers les fixes en France comprend les communications téléphoniques vers les numéros nationaux débutant par 01,02,03,04,05. Il ne comprend pas les numéros spéciaux, les services d'urgence et tout type d'appel facturé par un autre opérateur.

10.2 Le service de téléphonie est basé sur une ligne téléphonique souscrite auprès de l'opérateur France Télécom.

10.3 Les communications téléphoniques prévues dans le forfait ne font pas l'objet d'une facturation à condition qu'elles respectent les conditions prévues ci-dessous. Les communications hors forfait sont facturées à la minute selon le tarif en vigueur (consultable en agence ou sur notre Site Internet). Les communications vers l'international sont facturées en fonction du pays selon les tarifs affichés et disponibles à l'agence commerciale. Les communications vers les numéros spéciaux seront facturées en fonction des tarifs pratiqués par les services utilisés. Pour chacun des appels hors forfait, des frais de mise en relation sont facturés au tarif en vigueur (consultable en agence ou sur notre site Internet). L'abonnement à ce service téléphonique, indépendamment du contrat de base Internet, pourra être résilié à tout moment par l'abonné et par WEST-TELECOM® qui pourra décider de suspendre son offre.

10.4 Le forfait de présélection deviendra actif lorsque vous recevrez un courrier de la part de France Télécom vous mentionnant que votre ligne a bien été placée en présélection. Dès lors, vous pourrez conserver simplement votre abonnement de base afin de garder votre ligne ouverte, et annuler les forfaits auxquels vous aviez souscrit chez ce fournisseur ou tout autre opérateur.

10.5 WEST-TELECOM® commercialise l'offre de présélection de la société ILIAD TELECOM, en conséquence, je donne mandat à ILIAD TELECOM afin d'effectuer, en mon nom et pour mon compte, l'ensemble des démarches nécessaires à la mise en œuvre de mon choix de présélection sur les lignes téléphoniques ci-dessous dont je certifie être le titulaire.

Cette présélection annulera automatiquement toute autre présélection éventuelle de ma ligne mais n'empêche pas d'utiliser un autre opérateur en composant un préfixe. ILIAD TELECOM assume la responsabilité de l'exécution du présent mandat. Je déclare avoir pris connaissance et adhérer aux conditions générales de vente des services de ILIAD TELECOM (disponible sur www.iliadtelecom.com)

ARTICLE 11 - LIMITES D'UTILISATION DU SERVICE DE TELEPHONIE ILLIMITÉE

Le caractère illimité du forfait de téléphonie illimitée est expressément entendu pour un usage familial, lorsqu'il est souscrit par un Particulier.

Il est entendu que la revente ou mise à disposition gratuite de service de téléphonie, ou toute pratique apparentée, n'entre pas dans le cadre d'une utilisation dite normale de l'offre, qu'elle soit souscrite par un Professionnel ou un Particulier. Il en est de même pour toute utilisation à finalité professionnelle lorsque celle-ci implique une utilisation continue du service de téléphonie proposé (centres d'appels, Hotline, services de télévente...). Toute utilisation déviante constatée (groupement plurifamilial, call box, associations, appels continus à finalité professionnelle...) du forfait de téléphonie illimitée aura pour conséquence la résiliation de fait dudit forfait illimité et la facturation de la téléphonie au tarif de base en vigueur. Le service de téléphonie proposé étant expressément entendu pour un usage familial, il sera limité à des appels vers 99 numéros de téléphone fixe différents au maximum par mois.

ARTICLE 12 - DROIT APPLICABLE / REGLEMENTS DES LITIGES

Les présentes conditions générales sont soumises au droit français. Sous réserves de la qualité de commerçant du client, tout litige relatif à l'interprétation ou à l'exécution des présentes conditions générales seront de la compétence exclusive du tribunal de commerce de Coutances (50).